
CONSEIL D'ADMINISTRATION : Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marquette-lez-Lille, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de MARQUETTE-LEZ-LILLE.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS : 15

Membres présents :

Monsieur : Boumediene MIMOUN, Vice-Président

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE , Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT,
Sylvie TIRLOY, Coralie VICO, Christine LAURENT

Messieurs : Jacques DEREMETZ, Grégory DEKONINCK

Etaient absents excusés :

Messieurs : Dominique LEGRAND, Vincent FIORILE

Etaient absents :

Messieurs : Johann GRUSON, Rachid BECHKER

Mesdames : Virginie OLIVIER, Corinne SCHERPEREEL

En présence de Madame Jennifer TUCKER, Directrice.

DOSSIER N° CCAS/I/2025/03/03

DOSSIER N° CCAS/I/2025/03/03

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE :

Monsieur Boumediene MIMOUN, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale, informe ses collègues des aides attribuées par la Commission Permanente qui s'est réunie les vendredis 28 mars, 18 avril, 23 mai, 27 juin, 18 juillet et 29 août 2025.

- **Commission permanente du 28 mars 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/03/03

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Grégory DEKONINCK, la Commission Permanente s'est réunie le 31 janvier 2025 et a étudié 15 dossiers et décidé d'attribuer :

- **480,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **40,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices,**
- **400 Euros d'aide exceptionnelle (loyer et énergie)**
- **526,56 Euros destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michel GUILBERT

Monsieur : Vincent FIORILE

- **Commission permanente du 18 avril 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/04/04

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Madame Michèle GUILBERT, la Commission Permanente s'est réunie le 18 avril 2025 et a étudié 13 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **210,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **550,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**
- **289,87 € destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers et d'en ajourner un.

Etaient présentes :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE et Joëlle DARCHICOURT

- **Commission permanente du 23 mai 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/05/05

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 23 mai 2025 et a étudié 13 dossiers et décidé d'attribuer :

- **150,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **627,12 Euros d'aide exceptionnelle (loyers, assurance et énergies)**
- **289,87 € destinés à la prise en charge de restaurations**

La commission a également décidé de rejeter trois dossiers et d'en ajourner trois.

Etaient présents :
Madame : Marie-Thérèse CROQUETTE
Monsieur : Vincent FIORILE

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 059-265903864-20251013-CCASI20230303-DE



• **Commission permanente du 27 juin 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/06/06

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 27 juin 2025 et a étudié 12 dossiers et décidé d'attribuer :

- **60,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **60,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **625,84 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et assurances)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers et d'en ajourner deux.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT, Michèle GUILBERT
Monsieur : Jacques DEREMETZ

• **Commission permanente du 18 juillet 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/07/07

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Madame Marie-Thérèse CROQUETTE, la Commission Permanente s'est réunie le 18 juillet 2025 et a étudié 8 dossiers et décidé d'attribuer :

- **180,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **511,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Madame : Joëlle DARCHICOURT
Messieurs : Jacques DEREMETZ et Vincent FIORILE

• **Commission permanente du 29 août 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/08/08

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 29 août 2025 et a étudié 9 dossiers et décidé d'attribuer :

- **60,00 Euros d'aide alimentaire sous forme de chèques multiservices,**
- **90,00 Euros d'aide exceptionnelle sous forme de chèques multiservices**
- **572,26 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter deux dossiers.

Etaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT
Monsieur : Grégory DEKONINCK

• **Commission permanente du 26 septembre 2025**

DELIBERATION N° CCAS/I/2025/09/09

ATTRIBUTION DE L'AIDE FACULTATIVE

Sous la Présidence de Monsieur Boumediene MIMOUN, la Commission Permanente s'est réunie le 26 septembre 2025 et a étudié 11 dossiers et décidé d'attribuer :

- **120,00 Euros d'aide alimentaire sous forme multiservices,**
- **310,59 Euros de prise en charge de cantines,**
- **310,00 Euros d'aide exceptionnelle (loyers et énergies)**

La commission a également décidé de rejeter un dossier et d'en ajourner 3.

Étaient présents :

Mesdames : Marie-Thérèse CROQUETTE, Joëlle DARCHICOURT et Michèle GUILBERT

Messieurs : Grégory DEKONINCK, Jacques DEREMETZ et Vincent FIORILE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PREND ACTE.

Fait en séance à Marquette-Lez-Lille, les jour, mois et an
ci-dessus (suivant signatures)



Le Vice-président,

Boumediene MIMOUN.